

# PASS SANITAIRE

C'est officiel. Lors de son allocution pour présenter les nouvelles mesures sanitaires contre le contagieux variant Delta du Covid-19, **Emmanuel Macron a annoncé que le pass sanitaire allait être étendu dès le 21 juillet aux lieux de loisirs et de culture** dès 12 ans.

Concrètement, ce passe sera imposé pour tous les événements et établissements recevant du public (EPR) **de plus de 50 personnes.**

Cela concernera ainsi **les cinémas, les théâtres, les salles de spectacle, les musées, les stades, les discothèques, les centres commerciaux, les zoos, les festivals ou encore les parcs d'attractions.** Ce [pass](#) est déjà en vigueur pour les lieux accueillant plus de 1.000 personnes, notamment les stades, et les discothèques recevant plus de 50 personnes.

À partir de début août, le pass sanitaire sera exigé les bars dans des lieux de la vie quotidienne. Ainsi, les trains, les cars ou les avions seront concernés. **Mais aussi les cafés, les restaurants ou les bars.**